

## **Historique de l'emprunt St Jo**

### avril 2009

#### **Novembre 1999**

Le lycée Saint Joseph (Landerneau), pris de la folie des grandeurs, souhaite construire un nouvel internat, des ateliers pour les sections techniques ainsi qu'un self-service flambant neuf. Ne parvenant pas à réunir les fonds avec sa banque habituelle le lycée s'est, de façon tout à fait surprenante, tourné vers la banque des collectivités DEXIA avec l'appui de la ville de Landerneau. Un emprunt de 2 300 000 euros a été contracté sur 30 ans avec la garantie de la ville. Cette garantie a été accordée par le conseil municipal de Landerneau sauf deux abstentions.

Gérard Borvon qui était conseiller municipal à l'époque avait pris soin de souligner que cette opération présentait un risque financier important pour la commune. Durant ce même conseil le maire de l'époque, Jean-Pierre Thomin, ventait l'intérêt de ce projet pour la ville (9 novembre 1999).

#### **Septembre 2002**

Les travaux sont en grande partie achevés, mais l'OGEC Saint Jo ne peut pas faire face aux premières mensualités des emprunts. Le 18 février 2003, la ville est officiellement informée qu'elle doit prendre en charge le paiement des emprunts, soit 172 000 euros/ans jusqu'en 2020.

#### **Mars 2003**

La très grave faute de gestion commise par l'OGEC, avec l'appui de la ville et de la banque, contraint la direction de l'établissement à programmer la fermeture du collège Saint Jo. Cela va se traduire par des licenciements, des investissements au collège Saint Sébastien pour tenter de faire face à la demande, puis un sureffectif au collège public de Mescoat. Bref, un énorme gâchis social et financier.

#### **Novembre 2004**

Une accalmie financière dans le dossier, puisque le conseil général achète une partie des bâtiments pour y héberger le centre départemental d'action sociale de Landerneau. Cette opération permet à la ville de récupérer 565 000 euros, mais il lui reste encore 2 400 000 euros à payer à la banque DEXIA jusqu'en 2020 (comprenant les intérêts). Ce sont les landernéens, par leurs impôts, qui paieront cette somme.

#### **Décembre 2004**

Le conseil municipal de Landerneau a mandaté le Maire pour récupérer les sommes dues et sortir de la garantie d'emprunt. Cette décision n'a été suivie d'aucun résultat.

#### **Février 2007**

Le conseil municipal de Landerneau confirme le mandat du Maire en l'autorisant à engager toutes les procédures nécessaires (y compris judiciaire).

A ce jour, rien n'a été obtenu, et le nouveau maire, Patrick Leclerc, utilise la même technique que son prédécesseur en refusant toute communication sur le sujet et en interdisant l'accès au dossier.